



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/1108  
1er novembre 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 1er NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE  
L'ÉTHIOPIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration  
publiée le 30 octobre 1999 par le Ministère des affaires étrangères de la  
République démocratique fédérale d'Éthiopie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Duri MOHAMMED

ANNEXE

Déclaration faite le 30 octobre 1999 par le Ministère éthiopien  
des affaires étrangères

L'Envoyé spécial de S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Algérie et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), S. E. M. Ahmed Ouyahia, qui dirigeait la délégation de l'OUA, s'est entretenu à deux reprises les 26 et 28 octobre avec S. E. Ato Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie.

Cette dernière visite en date effectuée par l'Envoyé spécial à Addis-Abeba ainsi que celle qu'il a effectuée à Asmara avaient pour objectif de faire avancer le processus de paix de l'OUA sur la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Lors des deux rencontres qu'il a eues avec le Premier Ministre Meles, l'Envoyé spécial a eu des entretiens et des échanges de vues approfondis qui se sont avérés utiles et constructifs.

À ces deux occasions, le Premier Ministre Meles a fait savoir à l'Envoyé spécial que les Arrangements techniques contenaient de nombreux points qui étaient incompatibles avec l'Accord-cadre et les Modalités de l'OUA et allaient à l'encontre du principe du retour au statu quo. Le Premier Ministre a souligné que le retrait de l'Érythrée du territoire éthiopien qu'elle occupait depuis mai 1998 et le retour sans équivoque au statu quo étaient pour l'Éthiopie des principes fondamentaux que les Arrangements techniques, dans leur forme actuelle, ne garantissaient pas.

L'Envoyé spécial a pris note de ces préoccupations soulevées par le Premier Ministre. Ils ont examiné ensemble un certain nombre de mesures, portant sur le fond ou sur des questions de procédure, qui pourraient apaiser les préoccupations de l'Éthiopie. Les interlocuteurs ont conclu leurs entretiens en comptant que le dialogue entre l'Éthiopie et l'OUA se poursuivrait dans un très proche avenir.

En revanche, l'Éthiopie n'a pas connaissance de ce qui a été abordé entre l'Envoyé spécial et les autorités érythréennes. Néanmoins, le contenu de la déclaration publiée le 28 octobre 1999 par le Ministère érythréen des affaires étrangères est contraire, dans l'esprit comme dans la lettre, à l'orientation générale et au contenu des discussions qui ont eu lieu entre le Premier Ministre Meles et l'Envoyé spécial du Président de l'OUA.

-----